

**2CRSI**

Assemblée générale du 13 juin 2019  
Onzième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

**KPMG S.A.**  
Espace Européen de l'Entreprise  
avenue de l'Europe  
CS 50033 Schiltigheim  
67013 Strasbourg cedex  
S.A. au capital de € 5.497.100  
775 726 417 R.C.S Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour Europe  
20, place des Halles  
BP 80004  
67081 Strasbourg cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## 2CRSI

Assemblée générale du 13 juin 2019  
Onzième résolution

### Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

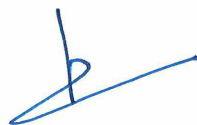
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Schiltigheim et Strasbourg, le 21 mai 2019

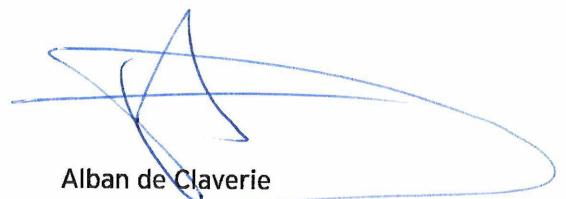
Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.



Frédéric Piquet

ERNST & YOUNG Audit



Alban de Claverie